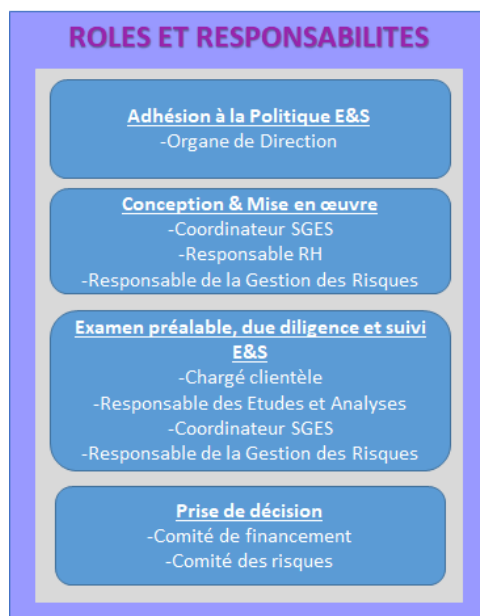


Rôles, attributions et Organisation du Système de Gestion Environnementale et Sociale

Un Système de Gestion Environnementale et Sociale SGES est un ensemble de processus et de pratiques qui permet d'évaluer et de maîtriser les risques environnementaux et sociaux et d'apporter des améliorations durables.

Pour qu'un SGES fonctionne correctement, les rôles et attributions de ceux qui sont chargés d'appliquer les procédures et de prendre des décisions doivent être clairement définis.

Organisation du SGES d'HL



Rôles et responsabilités des différents intervenants

- *L'Organe de Direction*

Il est chargé d'établir l'adhésion générale aux objectifs environnementaux et sociaux. Il définit les principes environnementaux et sociaux, la stratégie et les conditions à remplir à cet égard par les clients et les entreprises financées. Il valide également l'architecture du SGES et soutien sa mise en œuvre.

En cas de non-conformités des clauses environnementales et sociales, l'Organe de Direction détermine les mesures à prendre pour réduire l'exposition de Hannibal Lease à des risques environnementaux et sociaux, y compris le cas échéant des mesures juridiques contre le client /l'entreprise en question.

- Le Responsable de la gestion des risques

Il dirige l'élaboration du SGES et informe l'Organe de Direction de toutes les questions et préoccupations d'ordre environnemental et social.

Le Responsable de la gestion des risques a pour missions de :

- ✓ Identifier et évaluer les risques E&S et leurs impacts
- ✓ Concevoir l'architecture du SGES
- ✓ Définir des procédures et méthodologies d'évaluation et de gestion des risques environnementaux et sociaux
- ✓ Définir des procédures de contrôle du SGES
- ✓ Suivre et contrôler la bonne application de ce système
- ✓ S'assurer de la disponibilité des ressources appropriées pour la gestion des risques E&S

Il assure la liaison entre le Comité des Risques et l'Organe de Direction quant à la modification et la validation de la politique environnementale et sociale d'HL.

- Le Coordinateur du SGES L'élaboration de la politique et sa mise à jour

Il élabore et actualise les procédures et documents utilisés dans le cadre du SGES. En outre, le titulaire de ce poste évalue les risques environnementaux et sociaux au niveau du portefeuille et aide les chargés de clientèle, responsables de relations et les analystes de crédit à évaluer et suivre la performance environnementale et sociale des clients /des entreprises dans lesquelles HL a investi.

Le responsable du contrôle de la conformité en sa qualité de coordinateur E&S, est le responsable de la gestion du SGES de HL, de sa mise en place, de la formation des utilisateurs, du suivi et de la maintenance du SGES. Il fera la liaison entre l'Organe de Direction et les bailleurs de fonds quant à la performance sociale et environnementale de HL.

Sur le plan opérationnel, le Coordinateur Environnemental et Social sera responsable des activités suivantes :

- ✓ Il assurera la coordination entre les chargés de clientèle et les points focaux régionaux, la Direction Centrale d'Exploitation et le Responsable de la Gestion des Risques
- ✓ Il sera en charge de l'organisation des formations des utilisateurs du SGES
- ✓ Il vérifiera, sur une base annuelle, que les différents utilisateurs ont respecté les procédures SGES avant l'octroi d'un financement et recueillera si nécessaires des fiches d'évaluation sociale et environnementale mises à jour
- ✓ Il sera en charge de la gestion et de la mise à jour de la base documentaire sociale et environnementale
- ✓ Il arrêtera une liste d'experts agréés en questions sociales et environnementales pour les évaluations complexes
- ✓ Il sera en charge de définir et de mettre en œuvre toutes les actions de communication et d'information interne en vue d'accompagner la mise en œuvre du SGES : newsletter, emails, visites d'agences, ateliers de travail et séminaires...
- ✓ Il sera responsable de l'élaboration du rapport annuel de la performance sociale et environnementale à envoyer aux bailleurs de fonds internationaux.

- *Utilisateurs du système de gestion environnementale et sociale*

Chargés de clientèle et chefs d'agence:

Les chargés de clientèle et les chefs d'agence seront en charge de la due diligence sociale et environnementale. Ils devront d'abord s'assurer que le projet ne fait pas partie de la liste d'exclusion, via un questionnaire d'identification des risques environnementaux et sociaux, puis catégoriser le projet en fonction de leurs conformités aux exigences E&S.

Les résultats de cette due diligence serviront de base pour produire une note de performance sociale et environnementale qui sera jointe au dossier de crédit à présenter au comité.

Le commercial est le pivot de l'appréciation des risques sociaux et environnementaux d'un projet, de par sa proximité avec le client. Il joue dès lors un rôle essentiel dans le déclenchement du processus SGES. Il doit discuter avec son client, le sensibiliser aux risques sociaux et environnementaux spécifiques à son projet, le conseiller quant aux meilleures pratiques pour la réduction desdits risques et conserver tous les dossiers et documents relatifs aux risques sociaux et environnementaux du projet et aux plans d'actions correctifs proposés par le client ou suggérés par HL.

Néanmoins, le client reste responsable de la présentation d'un plan d'action correctif formel.

Direction Etudes & Analyses

Les analystes seront responsables de la réalisation de la contre-étude de la demande de financement avant la transmission du dossier au comité de financement. En particulier, ils s'assureront que les procédures SGES ont bien été respectées.

Gouvernance

La définition de la politique générale, la conception et l'évolution du système de gestion environnementale et sociale seront proposées par le Coordinateur SGES au Comité des Risques relevant du Conseil d'Administration, pour validation. Le Comité des risques et le Comité de financement déterminent si les risques E&S sont acceptables, du point de vue de l'exposition globale de HL au risque, avant d'approuver un financement.

La Direction Centrale d'Exploitation, plus particulièrement les chargés de clientèle et les chefs d'agence veilleront à la bonne application de la politique de gestion environnementale et sociale.